

**TARIFS ANNUELS 2025/2026 (enfants et adultes) - applicable au 1er septembre 2025**

DESIGNATION	TARIFS ANNUELS	TARIFS TRIMESTIELS		
		1er trim	2eme trim	3ème trim
<b>EVEIL MUSICAL</b>				
Elèves Portois	237€	79€	79€	79€
Elèves de l'extérieur	267€	89€	89€	89€
<b>INITIATION MUSICALE</b>				
Elèves Portois	270€	90€	90€	90€
Elèves de l'extérieur	375€	125€	125€	125€
<b>CYCLE 1 – INST 30 MN + FM</b>				
Elèves Portois	384€	128€	128€	128€
Elèves de l'extérieur	567€	189€	189€	189€
<b>CYCLE 2 – INST 45MN + FM</b>				
Elèves Portois	444€	148€	148€	148€
Elèves de l'extérieur	630€	210€	210€	210€
<b>CYCLE 3 – INS 60MN + FM</b>				
Elèves Portois	504€	168€	168€	168€
Elèves de l'extérieur	702€	234€	234€	234€
<b>ATELIER COLLECTIF</b>				
Elèves Portois	102€	34€	34€	34€
Elèves de l'extérieur	147€	49€	49€	49€
<b>INSTRUMENT SEUL</b>				
<b>30mn de cours</b>				
Elèves Portois	174€	58€	58€	58€
Elèves de l'extérieur	225€	75€	75€	75€
<b>45mn de cours</b>				
Elèves Portois	210€	70€	70€	70€
Elèves de l'extérieur	261€	87€	87€	87€
<b>60mn de cours</b>				
Elèves Portois	255€	85€	85€	85€
Elèves de l'extérieur	318€	106€	106€	106€
<b>SOLFEGE SEUL</b>				
Elèves Portois	129€	43€	43€	43€
Elèves de l'extérieur	162€	54€	54€	54€
<b>STAGE COLLECTIF (vacances scolaires)</b>				
Elèves Portois et élèves de l'Extérieur - 9h de stage/semaine	54€			
Elèves Portois et élèves de l'Extérieur - 15h de stage/semaine	75€			

Les tarifs sont dégressifs et applicables pour les cours d'instrument, de formation musicale et d'éveil musical pour les membres d'une même famille et dans le même foyer.

1er membre : tarif plein

2ème membre : 20% du tarif plein

3ème membre : 30 % du tarif plein

Stages collectifs : les élèves inscrits dans les classes de batterie, de chant et à certains ateliers peuvent participer pendant les vacances scolaires à des stages organisés et mis en place par le professeur. Tarif unique pour tous les élèves Portois et Extérieurs.

L'inscription est annuelle et facturée trois fois par an : 15 janvier, 15 avril et 15 juillet. Ces factures sont à régler par chèque et à renvoyer à l'adresse indiquée.

En cas d'abandon en cours d'année scolaire quels que soient les motifs ou la date, la totalité des droits d'inscription reste due, sauf décision exceptionnelle validée par le Directeur (cas de longue maladie, mutation, déménagement ...)